

PROPOS LIMINAIRE **CTAC DU 15 NOVEMBRE 2022**

Le propos liminaire de Sud Centrale sera bref.

D'abord, parce que les sujets inscrits à l'ordre du jour de ce comité technique répondent ou font écho aux préoccupations que nous pouvons avoir en tant que représentant.es du personnel et aussi aux inquiétudes des agent.es : les questions de réorganisations (SAFI et CBCM), une extinction de corps (IGF), un point d'étape sur le télétravail et les résultats de l'enquête réalisée auprès des agent.es, le plan du ministère pour tendre vers un peu plus de sobriété énergétique, le Rapport Social Unique (RSU) qui nous donnera une photographie de l'état de l'administration centrale et, premier point de notre ordre du jour, la présentation du budget 2023 qui tente de répondre aux besoins des agent.es en matière de rattrapage de leur pouvoir d'achat.

Sur chacun de ces points, nous vous ferons part de nos interrogations et de nos revendications.

Notre brièveté tient aussi à la densité de notre ordre du jour. Même si pour une fois, vous avez pris en compte nos remarques récurrentes à ce sujet et que notre réunion durera toute la journée, ou peu s'en faut. C'est souhaitable pour que chacun, chacune ait le temps de s'exprimer, que nous ayons de vrais échanges dans le cadre d'un dialogue social respectueux de la diversité des opinions et, pourquoi pas ?, dans la recherche de solutions bonnes pour les agent.es.

Et en parlant de la forme, rappelons que en plus d'être notre dernier CTAC de l'année, c'est aussi et surtout le dernier CTAC tout court.

Nous voulions en profiter pour redire nos appréhensions sur le devenir de nos instances paritaires et le fonctionnement de celles-ci.

Un an après la mise en place de Lignes Directrices de Gestion et l'amoindrissement des compétences de CAP, nous sommes malheureusement confortés dans l'une de notre plus grande crainte, à savoir le défaut de transparence. Les organisations syndicales sont très largement sous-informés des procédures, nous ne sommes plus en capacité d'accompagner les agent.es qui ont bien du mal à s'y retrouver dans ce nouveau dispositif. La composition des comités, leurs dates de réunion, le nombre d'agent.es proposé.es, leurs noms, l'administration devrait partager toutes ces informations avec les représentant.es du personnel pour atteindre la transparence que l'administration s'était d'ailleurs engagée à avoir.

Et puis dès après les élections, nous siégerons en Comité Social d'Administration Centrale. CSA dont nous ne savons toujours pas exactement comment il va fonctionner et comment y seront traitées les questions de conditions de travail au travers de sa Formation Spécialisée. Et, pour l'instant, nous ne pouvons pas compter sur l'éclairage d'un Règlement intérieur qui tarde à venir et qui nous sera dicté, si l'on en croit la

réunion que nous avons eu au niveau ministériel, par la DGAFP, avec assez peu de possibilités d'en faire un outil véritablement destiné à la pratique du dialogue social que nous attendons, ouvert, responsable et respectueux.

Les chantiers à venir pour cette nouvelle instance sont nombreux. À commencer par la question urgente qui préoccupe le plus les agent.es en cette période de crise énergétique et économique, celle de leur pouvoir d'achat. Il est absolument nécessaire d'avoir une vraie négociation sur ce que va signifier l'instauration du salaire au mérite et les dérives que cela ne manquera pas de provoquer avec des rémunérations à double vitesse et, passez-moi l'expression, à la tête du client. Nous continuons à dire que le salaire au mérite, ce énième avatar des politiques libérales, n'a pas sa place dans la fonction publique. Il est également urgent d'avoir une véritable transparence sur les attributions de primes et leur montant. Et une clarification sur les procédures encadrant les promotions et leur nombre notoirement insuffisant.

Et puis, il y aura, forcément, dans l'agenda social l'année prochaine la question des retraites et d'une réforme dont les premières annonces nous laissent à croire qu'elle sera injuste et déséquilibrée. La seule annonce d'une retraite minimum à 1100 euros, qui n'est jamais que le seuil de pauvreté, est une piètre garantie face à la multiplication prévisible des retraité.es pauvres, conséquence du développement de recrutement de contractuelles à temps incomplet imposé et de l'impact de la décote sur la retraite des femmes, qui sont comme d'habitude les grandes oubliées de cette réforme comme de toutes les autres.

Pour conclure, nous finissons donc cette année et ce cycle avec de grandes inquiétudes sur le devenir de la Fonction publique et le sort réservé à ses agent.es et le sentiment que la loi de transformation de la fonction publique et la mise en place des nouvelles instances auront bien du mal à répondre aux besoins des agent.es de la fonction publique en générale et de l'administration centrale de Bercy en particulier.